



Délibération n° B012/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ DE DIAGNOSTICS AMIANTE SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENTS ET D'EAUX PLUVIALES**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,
Vu le Code de la commande publique

Considérant que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes Campagne de Caux est amenée à réaliser des travaux nécessitant des interventions sur les réseaux.

La réglementation impose dans ce cas le repérage préalable de l'amiante.

Il est nécessaire pour la réalisation de ces prestations de lancer un Marché à Procédure Adaptée à bon de commande. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible trois fois par période d'un an, par reconduction tacite. Le montant maximum du marché sera de : 40 000 € HT.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer le marché de diagnostics amiante sur les réseaux d'assainissements et d'eaux pluviales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à retenir l'offre du candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes aux budgets Assainissement collectif et Général.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 22 mars 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kevin, 2^{ème} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,
- Mme. BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente,

Pouvoir de :

- M. CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président à M. ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau,
- M. FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président à M. JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B012/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ DE DIAGNOSTICS AMIANTE SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENTS ET D'EAUX PLUVIALES